



**Transformations  
de l'organisation sociale du travail,  
risques professionnels et santé**

*Annie THEBAUD-MONY  
INSERM/Université Paris 13, France*

LES DEFIS GRANDISSANTS  
POUR LA RECHERCHE ET L'INTERVENTION  
EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Colloque multidisciplinaire  
Université du Québec en Outaouais (Gatineau, Canada)  
19 – 20 Juin 2012

# Plan de la présentation

- Quelques éléments pour un bilan de l'évolution des conditions de travail et de la santé des travailleurs
- « Désorganisation du travail » et (dé)régulation en santé au travail
- Prévenir : stratégies de résistance et sanction pénale
- Conclusion



**Bilan de l'évolution  
des conditions de travail  
et de la santé des travailleurs**

## Les sources de connaissances

- Estimations BIT, OMS
- Enquêtes européennes (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de Dublin, 1991 - 2010)
- Enquêtes nationales
  - *EQCOTESST*, Québec, 2011
  - Enquêtes *conditions de travail* et *SUMER*, France, 1978 - 2010
- Données nationales AT/MP
- AFL-CIO : *Death on the job, the Tol of Neglect*, avril 2012
- Etudes scientifiques (toxicologie, chimie, épidémiologie)

## **BIT : situation mondiale**

- 2,3 millions de personnes meurent des suites d'un accident du travail et que près de 337 millions personnes sont touchés par un accident dans le cadre de leur activité professionnelle
- 160 millions de nouveaux cas de maladies professionnelles enregistrées chaque année
- 100 000 décès par asbestose et 70 000 dus aux pesticides
- 20,9 millions de travailleurs forcés (esclaves) dont 90% dans l'économie privée, dont 20% ont moins de 18 ans et 55% sont des femmes

## **USA : statistiques 2010**

(Bureau of Labor Statistics, BLS)

- 4 690 travailleurs tués au travail - une moyenne de 13 travailleurs par jour
- environ 50 000 travailleurs, morts de maladies professionnelles
- 284 340 cas enregistrés de troubles musculo-squelettiques (TMS) ayant entraîné des arrêts de travail pour maladie dans le secteur privé



# Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de SST (EQCOTESST)

- Au Québec, un travailleur sur quatre est soumis à un cumul d'au moins deux contraintes organisationnelles reconnues comme étant pathogènes.
- Environ un quart de l'ensemble des travailleurs et la moitié des travailleurs manuels (52 % des hommes et 39 % des femmes) sont exposés à au moins quatre contraintes physiques du travail.
- La très grande majorité des travailleurs exposés à un cumul de contraintes physiques est également exposée à au moins une contrainte organisationnelle ou psychosociale.

## **5e enquête européenne « conditions de travail » principaux résultats**

<http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2011/82/en/1/EF1182EN.pdf>

- **La proportion de travailleurs exposés à des risques physiques (et chimiques) au travail a peu diminué depuis la première enquête réalisée en 1991**
- **Sur fond d'insécurité du travail et de l'emploi, les risques psychosociaux ayant un impact négatif sur la santé et le bien être des travailleurs comportent :**
  - une demande et une intensité du travail fortes,
  - une demande émotionnelle importante,
  - un manque d'autonomie,
  - des conflits éthiques,
  - un faible support social
- **L'exposition aux risques psychosociaux tend à aller de pair avec l'exposition aux risques physiques**



## UK (HSE, 2010)

- En dépit d'une réglementation en santé et sécurité au travail de plus de 200 ans, il y a encore plus de **20 000 décès par an par accident ou maladie dus au travail**
- Chaque année, **plus de 2 000 personnes** quittent leur emploi en raison **d'accidents ou de maladies dus au travail** et **plus de 2 millions** souffrent de **problèmes de santé qu'ils considèrent comme étant liés à leurs conditions de travail**, ce qui représente **30 millions de journées de travail perdues**, pour un coût équivalent à **1-3% du PIB**.

## France, Enquête SUMER 2003

2,3 millions de salariés exposés professionnellement  
aux **cancérogènes** (hors fonction publique)

**Cinq secteurs** parmi 36 exposent au moins 35% de  
leurs salariés aux cancérogènes :

- Commerce et réparation automobile
- Métallurgie et transformation des métaux
- Industrie du bois et du papier
- Industrie des produits minéraux
- Construction

Les fonctions de maintenance sont les plus exposées  
(installation, entretien, réglage, réparation) et comportent une  
plus grande proportion de jeunes apprentis ou en  
contrats formation.

## France : SUMER 2010

- En 2010, **14 % des salariés du secteur privé ont été exposés à au moins trois produits chimiques**, lors de la dernière semaine travaillée précédant l'enquête, soit 2 points de moins qu'en 2003
- Les ouvriers sont les plus concernés par cette multi-exposition : **32 % des ouvriers qualifiés et 23 % des ouvriers non qualifiés** ont été exposés à au moins trois produits chimiques, un pourcentage en légère hausse par rapport à 2003 pour les ouvriers qualifiés.
- **Une stabilisation à un niveau élevé de l'intensité du travail**

## Les angles morts de la connaissance des atteintes à la santé des travailleurs

- Conflits d'intérêts et **construction sociale du doute** par les industriels (*Doubt is their product*, David Michaels) : risques chimiques mais aussi suicides et atteintes à la santé psychique
- La **non déclaration** des accidents du travail et des maladies professionnelles :
  - USA, selon les études recensées par l'AFL-CIO, la sous estimation atteindrait 69% des AT/MP
  - France : la commission Diricq

## **Les angles morts de la connaissance des atteintes à la santé des travailleurs**

- **invisibilité des AT** et de leurs conséquences dans le temps (Véronique Daubas-Letourneux)
- l'influence des **rapports sociaux de sexe** dans la **non reconnaissance des cas de maladies professionnelles chez les femmes** : Katherine Lippel (Canada), Michelle Paiva (France)



# Les angles morts de la connaissance des atteintes à la santé des travailleurs

- **Non-déclaration et sous-reconnaissance des cancers professionnels** = un processus cumulatif dans lequel se conjuguent méconnaissance des risques, méconnaissance de la procédure, obstacles administratifs, poids des inégalités sociales et culturelles (Anne Marchand, France)
- **Division sociale du travail et des risques, invisibilité des conséquences due au recours à la sous-traitance et à l'intérim** (le poids de la précarisation)
  - Un modèle de reconnaissance inopérant
  - Une invisibilité structurelle (exemple des travailleurs extérieurs du nucléaire, Annie Thébaud-Mony)





**« Désorganisation du travail »  
et régulation en santé au travail**

## « Changement » ou « Désorganisation » du travail

- *Flexibilité* **ou** précarisation et remise en cause des droits attachés au contrat de travail par le recours à l'intérim ou à la sous-traitance?
- La gestion du travail par les *normes* et la *qualité* (« *lean production* », « *qualité totale* ») **ou** intensification du travail résultant d'une obligation de résultats sans marges de manoeuvre ?
- La « *globalisation* » **ou** la mise en concurrence des travailleurs sur la base d'une remise en cause de la légitimité des droits (salaires, emplois, conditions de travail, représentation syndicale)?

## « Changement » ou « Désorganisation » du travail

- La faiblesse ou l'absence de gestion (management) des risques crée l'exposition à de multiples types de risque : sous-traitance des risques physiques et psychiques, intensification du travail
- Impact psychosocial de la conjonction entre insécurité et intensification du travail => forte augmentation de l'incidence du stress lié à
  - de mauvaises conditions de la santé au travail
  - à l'impossibilité d'agir pour les améliorer

“Les *perdants (losers)* dans ce qu’il est convenu d’appeler la ‘*nouvelle économie*’ - particulièrement visibles dans les sociétés les plus re-structurées - sont classiquement ceux qui sont placés à la *périphérie* des réseaux économiques “globalisés” - **les travailleurs ayant peu de pouvoir sur le marché du travail, en raison de leur position individuelle ou de l’absence de force collective** — , qui travaillent dans *des entreprises ayant une position de faiblesse sur le marché*, totalement soumises aux dictats des entreprises économiquement dominantes”.

(Walter D., Johnstone R., Quinlan M., Frick, K., Baril-Gringas G., Thébaud-Mony A. (2011) *Regulating Workplace Risks: A Comparative Study of Inspection Regimes in Times of Change*, Edward Elgar Publishing)

# Organisation du travail et régulations en santé au travail : 3 dimensions

- **Stratégies des entreprises dominantes**
  - division sociale du travail et des risques par le recours à la sous-traitance et à l'intérim
  - Le donneur d'ordre, prescripteur du travail, n'est plus l'employeur (contrat de travail)
- **Politiques publiques**
  - Emploi : légalisation du travail temporaire et de la sous-traitance
  - Santé, sécurité, conditions de travail : des risques légitimes
  - Du contrôle de l'élimination des risques à celui de la mise en application de procédures de « management de la sécurité »?
- **Poste de travail**
  - Tâches, activité : polyvalence, intermittence
  - Quelles marges de manœuvre individuelles et collectives dans le travail (notamment institutions représentatives)?

## (dé)régulation en santé au travail

- **Sous traiter les risques et non les éliminer** = fortes inégalités dans la répartition des risques entre travailleurs statutaires et travailleurs sous-traitants et/ou intérimaires
- Des **dispositifs réglementaires de prévention inopérants** dans les situations les plus à risque
- **Invisibilité des atteintes à la santé liées au travail**
- **Erosion des droits individuels et collectifs** des salariés par rapport à l'information sur les risques du travail, la prévention et la réparation
- **Mise en échec des systèmes d'inspection du travail**





**Prévenir :  
stratégies de résistance  
et sanction pénale**

# Résister

- Des **luttons locales** aux **réseaux internationaux** (amiante, pesticides, ondes électro-magnétiques, nucléaire)
- Agir pour **re-construire des règles en référence aux droits fondamentaux** (droit à la vie, à la santé, à la dignité)
- Agir pour la **reconnaissance des droits des « perdants »** :
  - luttons des nettoyeurs des aéroports de Paris, grèves de la faim (ex : travailleurs grecs aux chantiers navals de Saint Nazaire)
  - Luttons contre le transfert du « shipbreaking » en Asie (convention de Bâle)
- Agir pour la reconnaissance par la justice de la **responsabilité civile et pénale des responsables** (dirigeants de multinationale et/ou donneurs d'ordre)

# Briser l'impunité

Remettre en cause la « normalité » des risques du travail, par la référence au droit pénal :

- Les violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente sont punies de dix ans d'emprisonnement
- Le fait d'attenter à la vie d'autrui par l'emploi ou l'administration de substances de nature à entraîner la mort constitue un empoisonnement. L'empoisonnement est puni de trente ans de réclusion criminelle.
- Le fait de provoquer au suicide d'autrui est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende, lorsque la provocation a été suivie du suicide ou d'une tentative de suicide.

## **Briser l'impunité : 13 février 2012**

- **Procès pénal Eternit à Turin** : deux anciens dirigeants - suisse, belge - du groupe Eternit (principale multinationale européenne de l'amiante)
  - Coupables de dissimulation des effets sanitaires de l'amiante (*désastre volontaire*) et de manquement délibérée à l'obligation de sécurité
  - 16 ans de prison ferme et des millions d'euros d'indemnisation
  - Les parties civiles (victimes et leurs familles, collectivités territoriales, assurance maladie)
- **Procès civil Monsanto à Lyon** :
  - Monsanto condamné à la réparation des dommages subis par un agriculteur à qui la firme a vendu un pesticides toxiques sans donner d'information sur les risques (connus depuis plus de 20 ans)

# Conclusion

- **Face aux menaces qui pèsent sur la santé des travailleurs, alliance nécessaire entre :**
  - mouvements citoyens (syndicalistes, associations, ...)
  - Scientifiques (pluri-disciplinarité ) et professionnels de la santé au travail faisant le choix de la santé publique et de la recherche publique
  - Juristes (avocats, juges, procureurs)
  - Journalistes d'investigation
- **Quelle production de connaissances ?**

**la santé des travailleurs**

=

**un champ à part entière de la santé publique**